REGLEMENT INTERIEUR
ASSOCIATION LA DANSE EN SOI
Saison 2020-2021

LES COURS :

- Les cours sont dispensés de septembre à juin soit un engagement pour un forfait annuel de 35 cours. (Cf :calendrier de la saison)
- Pour le bon déroulement des cours, il est demandé à chaque adhérent de respecter les horaires afin de ne pas décaler le cours suivant.
- La propreté des locaux doit être respectée.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels.
- En cas d'annulation des cours les adhérents seront avertis dans la mesure du possible par whatsapp, par mail ou téléphone.
- En signant la fiche d'inscription vous acceptez le droit à l'image pour les photos, pour compléter, enrichir le site et le facebook de la danse en soi.

LA COTISATION :

- En cas de besoin, une attestation de règlement peut vous être délivrée sur simple demande.
- Tout adhérent devra s'acquitter de sa cotisation pour l'année entière.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué quel que soit le motif hormis cas exceptionnel décidé par le bureau.
- Les chèques sont à libeller à l'ordre de « la danse en soi » et à donner **au moment de l'inscription**.
- Afin de valider votre inscription vous devez joindre l'ensemble des pièces dans une enveloppe
    - La fiche d'inscription dûment remplie et signée en joignant bien lisiblement votre adresse mail.
    - Le règlement en totalité

ADHESION :

- L'adhésion à l'association est comprise dans le tarif de la cotisation annuellle

Association La danse en soi

Mail : danse.en.soi@gmail.com

Contact : 06 62 87 51 93 / 06 89 26 12 59